

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES - ANDEX-RENT B.V.

A. PRÉAMBULE

ANDEX-RENT B.V. (ci-après "ANDEX-RENT") est une société anonyme de droit belge, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0837.078.623, ayant son siège social à 2240 Zandhoven, Veerstraat 203.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute promesse de vente, commande et vente de véhicules par ANDEX-RENT (la "vente") à tout client basé dans l'Espace économique européen ainsi que dans tout autre pays tiers (ci-après le "client"). Elles s'appliquent automatiquement, sauf si un représentant légal d'ANDEX-RENT accepte préalablement de s'en écarter par le biais d'un accord écrit.

En aucun cas, les conditions générales et/ou particulières du client ne peuvent être considérées comme applicables à toute vente par ANDEX-RENT au client.

En signant le bon de commande, le client est réputé avoir été suffisamment informé de ces conditions générales et les avoir acceptées sans réserve.

B. PASSATION DES COMMANDES

Toutes les commandes doivent être passées par le biais du Service des commandes d'ANDEX-RENT via les moyens suivants :

Email: brendon@andex-rent.be, peter@andex-rent.be et christian@andex-rent.be.

ANDEX-RENT se réserve expressément le droit d'accepter ou de rejeter des commandes en tout ou en partie. ANDEX-RENT se réserve également le droit de reporter des livraisons, de réduire des quantités ou d'annuler des commandes déjà acceptées en cas de circonstances imprévues, sans accorder au client le droit à une indemnisation. En aucun cas, ANDEX-RENT ne sera réputée avoir accepté les commandes du client, que ce soit implicitement ou explicitement, sauf si une confirmation écrite est obtenue d'un représentant légal d'ANDEX-RENT. Aucune modification ou annulation d'une commande par le client ne sera acceptée par ANDEX-RENT à moins qu'elle n'ait été préalablement acceptée par écrit par un représentant légal d'ANDEX-RENT.

C. PRIX – FACTURATION – CONDITIONS DE PAIEMENT

Prix. Toutes les ventes par ANDEX-RENT sont soumises aux prix convenus et repris sur le bon de commande accepté. Les prix mentionnés sur le bon de commande sont nets et hors TVA et n'incluent aucune taxe ou redevance imposée ou à imposer sur les biens achetés. Toute taxe, redevance, charge ou autre service à payer en vertu des réglementations applicables d'un pays exportateur, d'un pays importateur ou lorsque les biens sont en transit, sera entièrement et exclusivement à la charge du client.

Révision des prix. ANDEX-RENT se réserve le droit de réviser les prix tout au long de l'année. Les nouveaux prix s'appliqueront immédiatement après notification par ANDEX-RENT au client. Toute

commande passée après la notification des nouveaux prix sera considérée comme acceptée et ce de manière inconditionnelle par le client.

Pro forma – Paiement. Toutes les factures pro forma d'ANDEX-RENT sont payables comptant, et le paiement doit être reçu sur le compte bancaire d'ANDEX-RENT dans les 14 jours ouvrables à compter de l'arrivée des véhicules sur les lieux d'ANDEX-RENT. Si le paiement n'est pas reçu dans ce délai, ANDEX-RENT se réserve le droit d'annuler la vente ou de facturer des intérêts de retard au client conformément à la loi belge du 2 août 2002, ainsi qu'un montant de 40 euros pour couvrir les frais de recouvrement jusqu'au paiement intégral du montant dû. Les intérêts de retard courent automatiquement à partir du premier jour de retard de paiement par le client. Le client doit à ANDEX-RENT des frais équivalents au coût des intérêts payés par ANDEX-RENT sur ses lignes crédit (sur la base de l'Euribor à 1 mois et d'une majoration de 1,25 %) et des frais de parking de 2,5 euros par jour, qui commencent à courir à partir du 15e jour après la livraison des véhicules chez ANDEX-RENT.

En cas d'annulation de la vente, l'acompte payé par le client restera automatiquement la propriété entière d'ANDEX-RENT, à titre de compensation forfaitaire et irrévocable. ANDEX-RENT a le droit de réclamer une indemnisation supérieure si le dommage réel est plus élevé, indépendamment des frais de stockage des biens.

Les risques sont transférés au client à partir du moment où les biens sont chargés sur le(s) parking(s) d'ANDEX-RENT et/ou à partir de la date convenue pour la livraison des biens.

ANDEX-RENT se réserve également le droit de conserver les documents relatifs aux biens jusqu'au paiement intégral des biens en question.

D. LIVRAISON – RÉSERVATIONS

Transfert de propriété et de risques. Contrairement à l'article 1583 du Code civil, la propriété des biens ne sera transférée au client qu'après paiement intégral à ANDEX-RENT. Le transfert de la propriété légale des biens est donc suspendu jusqu'au paiement intégral par le client à ANDEX-RENT du prix convenu sur le bon de commande, ainsi que de tout intérêt de retard en cas de retard de paiement par le client et des coûts supportés par ANDEX-RENT.

Enlèvement des marchandises - Délais de livraison.

Sauf disposition contraire expresse et écrite dans le contrat, les marchandises vendues doivent être inspectées, acceptées et retirées dans les installations d'ANDEX-RENT, et ce, au plus tard dans les 7 jours calendaires suivant le paiement des véhicules par le client à ANDEX-RENT.

Après l'expiration des 7 jours calendaires, le client devra verser une indemnité à ANDEX-RENT pour l'utilisation du parking, s'élevant à 2,5 € par jour.

Tous les délais de livraison d'ANDEX-RENT sont purement indicatifs, sauf disposition contraire dans le contrat. En cas de retard dans l'exécution, le client renonce à tout recours possible.

E. CLAUSE DE RESPONSABILITÉ

ANDEX-RENT déclare avoir souscrit les assurances nécessaires et décline toute responsabilité pour les travaux qui auraient été confiés à des membres de son personnel sans son intervention.

En signant le bon de commande, le client déclare être autorisé à acheter des véhicules ou à faire réaliser des travaux par ANDEX-RENT et qu'aucune disposition contractuelle ou légale ne l'empêche de le faire. Si cette déclaration ne correspond pas à la réalité, le client indemnifiera ANDEX-RENT de toutes les éventuelles conséquences préjudiciables.

La responsabilité d'ANDEX-RENT en vertu de l'accord conclu avec le client est en tout temps limitée au montant couvert par les polices d'assurance souscrites par ANDEX-RENT et toujours dans les limites de la couverture prévue dans le cas concerné. Si, pour quelque raison que ce soit, aucun paiement n'est effectué en vertu desdites polices d'assurance, la responsabilité d'ANDEX-RENT en vertu de l'accord conclu avec un client est limitée au montant effectivement payé par le client pour les services et travaux d'ANDEX-RENT. Toute réclamation contre ANDEX-RENT en vertu de l'accord conclu avec le client expire en tout cas si ANDEX-RENT n'en a pas été informée par écrit dans les 6 mois suivant la découverte de l'événement ou de la circonstance ayant donné lieu à la responsabilité. La responsabilité d'ANDEX-RENT est en tout cas limitée aux dommages directs, personnels et prévisibles subis. ANDEX-RENT n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou consécutifs imputables au client, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de données, de temps, de chiffre d'affaires, de revenus, d'opportunités, de clientèle, d'économies ou de bénéfices prévus, les augmentations de coûts, les limitations de production, les dommages potentiels, la perte de profit, la perte de réputation, l'interruption ou la stagnation des activités, ou les réclamations de tiers de toute nature. Dans la mesure où ANDEX-RENT dépend d'un tiers dans l'exécution des tâches, des services et/ou des livraisons, ANDEX-RENT ne peut être tenue responsable que des dommages résultant de sa faute directe prouvée. Toute erreur imputable au tiers et pour laquelle ANDEX-RENT n'est pas responsable ne peut pas être attribuée à ANDEX-RENT.

ANDEX-RENT a le droit de résilier l'accord avec le client à tout moment, sans préavis ni indemnité, sans intervention judiciaire préalable, sans préavis préalable, avec effet immédiat, sans paiement d'aucune indemnité, dans l'un des cas suivants : (1) si le client, malgré un préavis écrit préalable d'ANDEX-RENT avec un préavis d'au moins 14 jours calendrier, omet de manière adéquate et en temps opportun d'exécuter une ou plusieurs de ses obligations envers ANDEX-RENT en vertu de l'accord, (2) si ANDEX-RENT a de bonnes raisons de douter que le client s'acquittera de ses obligations envers ANDEX-RENT en vertu de l'accord, (3) l'ouverture (volontaire ou involontaire) de procédures de faillite, de réorganisation judiciaire, de dissolution ou d'administration provisoire du client, ou si le

client se trouve en situation d'incapacité manifeste. ANDEX-RENT informera le client par courrier électronique de la résiliation de l'accord en vertu de cet article. En cas de résiliation, ANDEX-RENT se réserve également le droit de réclamer au client les coûts, les intérêts et les dommages subis par ANDEX-RENT à la suite de cette résiliation, et toutes les créances d'ANDEX-RENT contre le client deviennent immédiatement, automatiquement et intégralement exigibles.

F. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Toutes les informations partagées entre ANDEX-RENT ou le client concernant la vente de biens doivent être considérées comme strictement confidentielles et ne peuvent pas être divulguées à des tiers, sauf en cas d'obligations légales ou judiciaires pour les parties de divulguer de telles informations. L'obligation de confidentialité s'appliquera à chacune des parties pendant une période de 5 ans après l'acceptation du bon de commande par ANDEX-RENT.

Le client et ANDEX-RENT déclarent chacun qu'ils respecteront leurs obligations légales en matière de traitement des données personnelles conformément aux réglementations applicables. En signant le bon de commande, le client accepte expressément que ANDEX-RENT a le droit de traiter certaines données personnelles (telles que les coordonnées, les informations de facturation, les données du client) du client dans le but de vendre les biens, de surveiller le processus de vente et de livraison des biens, ainsi que de recevoir des courriers électroniques marketing (le client ayant toujours la possibilité de se désinscrire), de recevoir des invitations à des événements et des séminaires, et de recevoir des propositions commerciales futures d'ANDEX-RENT. ANDEX-RENT garantit par la présente que les mesures de sécurité et techniques nécessaires sont prises pour protéger ses systèmes informatiques contre les violations de données. Si le client souhaite exercer ses droits concernant ses données personnelles tels que (le droit d'accès, de suppression, de rectification, etc.), un e-mail peut toujours être envoyé à l'adresse info@andex-rent.be.

Malgré les efforts raisonnables d'ANDEX-RENT pour protéger ses e-mails et autres fichiers électroniques contre les virus et tout autre défaut pouvant affecter les ordinateurs ou les systèmes informatiques, il incombe entièrement et exclusivement au client de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour protéger et sauvegarder ses ordinateurs et/ou son système informatique contre ces virus ou défauts. ANDEX-RENT n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour toute perte et/ou tout dommage résultant de ou lié à la réception ou à l'utilisation de communications électroniques et/ou de fichiers provenant d'ANDEX-RENT.

G. CLAUSES DIVERSES

Ces conditions générales constituent l'accord complet entre les parties, sauf accord supplémentaire conclu entre les parties.

Le fait de ne pas exercer un droit en vertu de ces conditions générales ne sera pas considéré comme une renonciation à ce droit, ni n'étendra ou ne modifiera de quelque manière que ce soit les droits de l'autre partie.

Si une ou plusieurs dispositions de ces conditions générales sont déclarées nulles, invalides ou inapplicables pour quelque raison que ce soit, les dispositions restantes de ces conditions générales resteront en vigueur.

Le droit belge s'applique exclusivement à la vente de biens par ANDEX-RENT au client, ainsi qu'à ces conditions générales. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de ces conditions générales et/ou de l'accord entre ANDEX-RENT et le client relève de la compétence exclusive des tribunaux du siège social d'ANDEX-RENT, sauf si ANDEX-RENT, agissant en tant que demandeur, choisit de porter l'affaire devant tout autre tribunal compétent.

Fait à Zandhoven, en juillet 2023.